

UNIVERSITE MONTPELLIER 1

DIPLOME D'UNIVERSITE

Vu la loi N° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur,
Vu l'arrêté présidentiel du : 5 août 1996 n° 96090

Vu les pièces constatant que l'intéressé a satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves du contrôle des connaissances et des aptitudes en vue de ce diplôme,

Le Diplôme d'Université de MANAGEMENT INFIRMIER
Mention BIEN

Est conféré à **Monsieur BORDIEU Philippe**

Né(e) le **14/02/1968** à **Toulouse (Haute-Garonne)**

A compter du **27/07/2004**

Fait à Montpellier, le **19/11/2004**

Pour le Président de l'Université Montpellier 1
Et par Délégation,
La Vice-Présidente du CEVU,

Signature du titulaire,



Jacqueline GUIBAL

Enregistré sous le n° **34-M-6**